Publié le : 27/01/2025

Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le
ID : 022-200056711-20250123-DE2025_11-DE

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor

Arrondissement de
Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JANVIER 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le dix-sept janvier, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.
PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART (arrivée à 20h), M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN (partie à 21h40).
POUVOIRS : Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Patrick MENARD a donné pouvoir à M. Eric MOISAN
Absents : M. Thierry LEBOUCHER, M. Pierre AUVRET
Secrétaire de séance : M. Jean-Charles ORVEILLON
Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 18 ; qui ont pris part à la délibération : 19
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

- **TRAVAUX :**

- **2025-11- DEVIS DE MAITRISE D'ŒUVRE pour la réhabilitation d'UNE PARTIE DE LA CHARPENTE DE L'Eglise de Jugon**

Une mission d'expertise puis de maîtrise d'œuvre est sollicitée afin de pallier les désordres apparus localement sur la charpente de la nef au droit du clocher de l'église Notre Dame et Saint-Etienne de Jugon.

Cette église, datant du XVIème siècle, est inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques depuis le 19 mars 1926. La restauration (extérieure et intérieure) doit faire l'objet d'un Permis de Construire.

Le cabinet Ylex Architecture a transmis un devis d'honoraires de 21 010 € HT comprenant une phase d'études à 9 010 € HT et une phase de maîtrise d'œuvre de 12 000 € HT.

Considérant l'intérêt de ces travaux de restauration, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord à la proposition du cabinet Ylex Architecte pour un montant total d'honoraires de 21 010 € HT et décide de solliciter le service déconcentré du ministère de la Culture (conservation Régionale des Monuments Historiques) pour une subvention à hauteur de 20 % de ces coûts d'études et de suivi de travaux sur un édifice inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

Le secrétaire de séance, M. Jean-Charles ORVEILLON

MAIRIE DE JUGON-LES-LACS
Côtes-d'Armor 22

Mairie de Jugon-les-Lacs
23 rue de Penthièvre – 22270 JUGON-LES-LACS
02.96.31.61.62 – mairie@jugonleslacs.bzh